

Délibération du Conseil Municipal

D.2024 - 63

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.2.1

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, GAUCHER, LARONDE, MAZILLE.
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES NEGRE, BOURCIER ET DENIS ; MRS BADOE ET BAÏADA
Secrétaire : MME GAUCHER MARIE

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ OBJET : VENTE DES MURS DU CAMPING

VU Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération du 25 juin 2024 n° 2024-044, autorisant la vente du camping ;

VU Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°.

CONSIDERANT la proposition d'achat des murs du camping localisé sur les parcelles C 1125, 1127p, 1126, 1122, 1228, 1232, 1233 lieu-dit « Vignals » par l'agence « Sélection Habitat » pour Monsieur LAMOUR Thomas et Madame PREVOST Laura ;

CONSIDERANT que les acquéreurs souhaitent également acheter le fond auprès de Madame COURBOT Christine ;

CONSIDERANT que Monsieur LAMOUR et Madame PREVOST proposent d'acquérir les murs pour la somme de 260 000 € et que les frais émanant de l'agence « Sélection Habitat » sont de 20 000 € ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de vendre les murs du camping afin de réaliser une opération financière avantageuse ;

CONSIDERANT que cette vente est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire porte aux voix cette proposition.

AR Prefecture

082-218200947-20240911-D2024_63-DE
Reçu le 19/09/2024

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE :** la proposition de vente de « Sélection Habitat » les murs du camping à Monsieur LAMOUR Thomas et Madame PREVOST Laura.
- **FIXE :** le prix de vente à 260 000 €, les frais à l'agence « Sélection Habitat » s'élèvent à 20 000 €.
- **CHARGE :** Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING



AR Prefecture

082-218200947-20240911-D2024_63-DE
Reçu le 19/09/2024